

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

Excusée ayant donné pouvoir : Carine CHEYNET (pouvoir à Mme MARTINEZ-DUPUIS)

Excusé : Baptiste LALFERT

1. A l'unanimité, les élus décident de s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, au profit de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
2. A l'unanimité, approbation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux à réaliser dans le cadre des dossiers de DUP des forages des Moulières et des Planasses ainsi que du schéma d'adduction d'eau potable.
3. A l'unanimité, autorisation est donnée à M. le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement aux budgets 2016 (budget communal et budget des services d'eau et d'assainissement).
4. Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels 2016 de la communauté de communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères et du service public d'assainissement non collectif.
5. A 13 voix pour et 1 abstention (CHAUSSAT), modification du tableau des effectifs.
6. A l'unanimité, décision de mettre en œuvre la convention de dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité de l'Etat (choix du tiers de télétransmission, acquisition d'un certificat RGS**).
7. M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes : A 264, 266 (DIA DPU 17-01), A 332, 334 (DIA DPU 16-11).
8. Questions diverses

M. LOUBET quitte la salle

9. Plan local d'urbanisme : présentation du diagnostic de territoire et du projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Débat sur les orientations du PADD.

Vu pour être affiché le 30 janvier 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 30 janvier 2017,
LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

